



# La lettre du REPOP

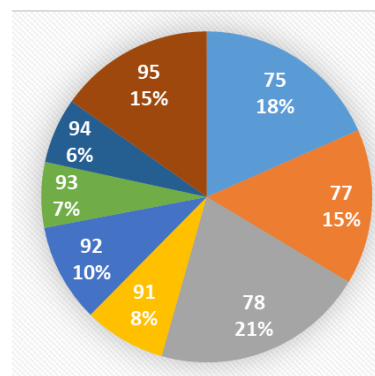
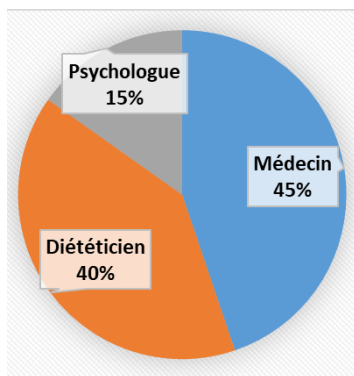
Réseau pour la prise en charge et la prévention de l'obésité en pédiatrie en Ile-de-France

Chers adhérents,

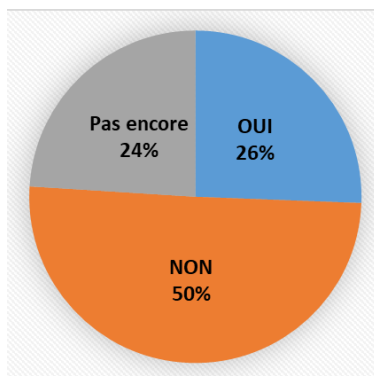
Nous vous avons adressé un questionnaire afin de connaître votre organisation concernant le suivi des patients REPOP pendant la période de confinement.

Nous vous remercions d'avoir été rapides et nombreux à répondre à ce questionnaire (30 %). Vous trouverez ci-dessous les résultats.

## Qui a répondu ?

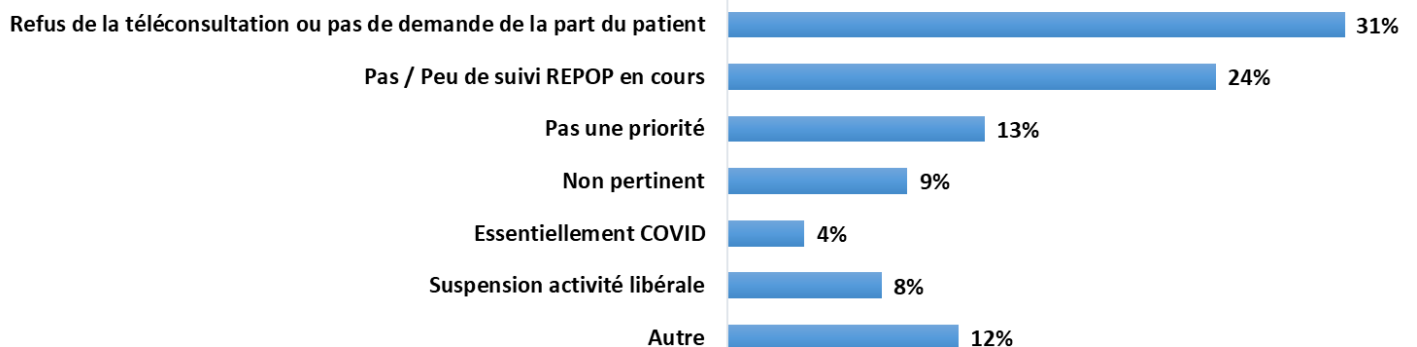


## Avez-vous continué le suivi de vos patients REPOP ?



Pour ceux qui n'ont pas vu de patient REPOP, vous indiquez que ces derniers ont annulé ou reporté leur consultation : par peur de se rendre au cabinet médical, par méconnaissance des outils de consultation à distance ou par préférence d'une consultation en face à face avec le professionnel de santé.

Vous évoquez également des raisons organisationnelles ou personnelles.

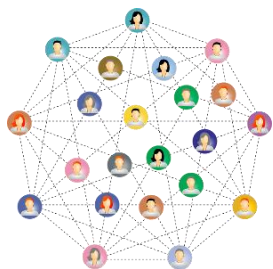


## Comment travaillez-vous actuellement ?

87 % d'entre vous ont déclaré réaliser des téléconsultations, 8 % continuent à recevoir leurs patients à leur cabinet et 5 % ont suspendu leur activité.

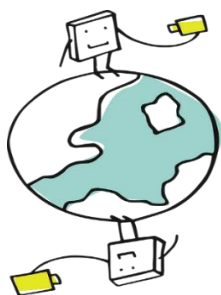
Vous nous avez confirmé que vous préférez communiquer avec la coordination du REPOP par mail. Nous sommes à votre disposition pour rappeler les familles que vous suivez.

## Le REPOP IDF s'adapte à vos pratiques de travail



**Des informations et conseils ciblés pour vos patients** sur notre page **Facebook** (<https://www.facebook.com/Repop-IDF-109713067341978>) et sur notre **site internet** (<https://repop-idf.fr>)

**Une actualité Covid-19 et obésité mise à jour pour les professionnels de santé** (<https://www.repop-idf.fr/covid-19>)



Compte tenu de la prolongation du confinement, et afin de nous adapter à vos pratiques de travail, nous proposons aux professionnels du REPOP IDF qui le peuvent et le souhaitent, **l'indemnisation des téléconsultations effectuées par téléphone ou en visioconférence, dans le cadre du parcours de soin REPOP** selon les modalités suivantes :

- Pour les médecins, les consultations de suivi seront indemnisées selon les modalités administratives et financières habituelles, après saisie de la consultation sur la plateforme E-Repop. **Attention, la taille et le poids sont obligatoires pour valider la consultation, pensez à demander ces éléments en amont aux familles.** L'inclusion de nouveaux patients qui ne seraient pas issus de votre patientèle ne nous paraît pas pertinente en téléconsultation.
- Pour les diététiciens et psychologues, merci de préciser sur les notes d'honoraires qu'il s'agit d'une téléconsultation et de fournir une attestation (fournie par la plateforme de téléconsultation utilisée ou attestation sur l'honneur) ainsi que les comptes rendus habituels. **Nous vous remercions de ne pas demander de participation financière aux familles.**
- Les documents sont à transmettre par mail à votre coordinateur départemental



Nous restons à votre disposition  
pour tout renseignement complémentaire  
au **01 42 73 05 53**